



le 16 septembre 2015

## **Commentaires et avis au sujet de la "visite sanitaire obligatoire" proposée par la DGAI**

---

### **Le contenu de la visite dite "sanitaire":**

D'après les documents portés à notre connaissance (CR de la réunion du 15/06, description de la visite et questionnaire support), nous constatons que ce qui est proposé n'est pas une visite sanitaire, mais une enquête sur les pratiques apicoles, accompagnée d'une sensibilisation sommaire aux bonnes pratiques.

#### 1/ Enquête sur les bonnes pratiques

Pour conduire une telle enquête, il n'est ni nécessaire ni souhaitable de mobiliser des vétérinaires; en effet, connaître l'abeille et ses pathologies ne suffit pas pour être compétent en apiculture et comprendre les spécificités apicoles régionales.

Dans certaines régions apicoles, des ADAs assurent depuis plusieurs années un suivi technico-économique d'exploitations professionnelles, selon une méthode définie au niveau national par le réseau ITSAP, et ce dans le cadre d'un Observatoire Technico-Economique national (OTE). Le volet "technique" comporte une large partie des points évoqués dans le questionnaire support de la visite.

Les outils, la méthode et les compétences sont déjà disponibles dans les ADAs pour conduire de telles enquêtes.

Seuls les moyens financiers manquent pour que soit élargi le champ d'investigations à davantage d'apiculteurs, dans toutes les régions.

#### 2/ actions de sensibilisation ou d'information sur différentes thématiques apicoles:

c'est le "cœur de métier" des associations de développement et de leur fédération ADAFrance, auquel s'ajoute la mission d'accompagnement des nouveaux installés.

Publications, site internet, journées d'information, formations thématiques, ateliers, participation aux formations professionnelles, enquêtes...: le réseau des ADAs proposent de nombreux outils aux apiculteurs professionnels pour parfaire leurs connaissances et améliorer leurs pratiques.

Renforcer les moyens du réseau des ADAs et valoriser leurs travaux permettraient d'améliorer leurs actions et de toucher un plus large public.

Un guide de bonnes pratiques apicoles est disponible auprès de l'ITSAP : il serait judicieux d'en organiser une large diffusion auprès de tous les possesseurs de ruches.

### **Le public visé:**

Cette "visite sanitaire" ne concernerait que les apiculteurs possédant plus de 50 ruches, et donc tous les apiculteurs professionnels (= exploitants tirant le principal de leurs revenus des productions apicoles)

C'est complètement incompréhensible: comme on l'a décrit plus haut, les professionnels disposent d'un bon nombre d'outils, et par conséquent, ils ne sont sûrement pas parmi les moins informés, ni les moins compétents. Par ailleurs, l'enjeu économique est un moteur suffisamment puissant pour que les professionnels travaillent régulièrement à améliorer la gestion de leur cheptel.

A contrario, les "petits" apiculteurs (apiculture de loisir ou amateur) sont les plus éloignés des sources d'information et de formation. Sans obligation de résultat, leurs pratiques sont souvent empiriques, sur la base d'informations parcellaires, et souvent contradictoires. Ce sont ces apiculteurs qui sont les plus demandeurs d'informations fiables, de conseils et d'un accompagnement correct.

Certes, les GDSA s'efforcent de répondre aux demandes des ces "petits" apiculteurs, mais leurs moyens sont extrêmement limités; et aujourd'hui, ces groupements n'ont aucune certitude quant à leur devenir et leurs missions futures.

Si on se plaçait sur un plan strictement sanitaire (au sens de la protection et de la lutte contre les maladies, parasites et prédateurs), tous les possesseurs de ruches devraient être concernés, quelque soit leur "statut".

On ne peut construire une politique sanitaire efficace en ignorant un large pan de l'apiculture française. Les efforts des uns seraient annihilés par la méconnaissance des autres.

il est incohérent mais aussi discriminatoire de réserver les informations et les "prestations de conseil financées par l'Etat" à une seule catégorie d'apiculteurs, d'autant qu'ils ne sont pas les plus demandeurs.

### **le caractère obligatoire:**

Au vu du contenu et du public visé de manière discriminatoire, au vu de l'absence d'objectifs clairement définis, on ne voit pas quels arguments pourraient être avancés valablement pour justifier le caractère obligatoire de cette visite.

### **Conclusion:**

Cette visite improprement intitulée "sanitaire" ne répondra aucunement aux besoins des apiculteurs: améliorer la lutte contre varroa et résoudre les phénomènes de sur-mortalités du cheptel.

**La mise en place de cette visite mal ciblée n'est pas pertinente: inutilement coûteuse, et certainement inefficace en terme d'amélioration de l'état sanitaire du cheptel, si c'est bien l'objectif poursuivi.**